

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DU PÉTROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (GROUPE SOMELEC)



Appel à manifestation d'intérêt n° 11/CMI/2025 pour le recrutement d'un consultant chargé de suivi des travaux et l'assistance au Maître de l'ouvrage délégué pour le volet distribution du plan d'urgence de la modernisation de la ville de Nouakchott

Juillet 2025

I. CONTEXTE

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) a obtenu un financement de l'État dans le cadre de son budget pour soutenir un projet visant à renforcer et moderniser le réseau de distribution dans plusieurs zones critiques. À cet effet, SOMELEC envisage de recruter un consultant pour assurer le suivi technique des travaux et assister le Maître d'Ouvrage durant les phases de mise en œuvre du plan d'urgence de la modernisation de la ville de Nouakchott.

II. OBJECTIF DE L'AMI

Par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), le Groupe SOMELEC, société nationale à capitaux publics, sise Avenue Boubacar Ben Amer à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invite les consultants (firmes) ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise pour manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les Termes de références en annexe.

III. DUREE ESTMEE DE LA MISSION

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission est estimée à **vingt-quatre (24) mois**, à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

IV. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

a) Expérience générale du consultant (supervision de projets HTB/HTA) (20 points) :

Soit N1 le nombre d'année d'expérience dans la gestion de projets de construction d'infrastructures énergétiques, notamment des centrales électriques :

N1 < 10 ans : note n1 = 0 points ;

N1 = 10 ans : note n1 = 10 points ;

N1 > 10 ans : 1 point / année supplémentaire maximum 10 points

b) Expérience spécifique en projets de distribution HTA/BT (postes 33/15 kV et intégration CNC) (60 points)

Soit N2 le nombre de missions liées à l'étude et au suivi de la **distribution HTA/BT (postes 33/15 kV et intégration CNC)** durant les dix dernières années :

N2 = N2max : note n2 = 60 points ;

N2 < N2max : note n2 = (N2/N2max) *60 points .

NB : N2max est le nombre maximum de missions liées à l'étude et au suivi de la **distribution HTA/BT (postes 33/15 kV et intégration CNC)** durant les dix dernières années parmi celles effectuées par les candidats.

c) Références spécifiques dans des plans d'urgence ou de redressement (20 points)

Soit N3 le nombre de missions liées au suivi de la référence spécifique dans des plans d'urgence ou de redressement durant les dix dernières années :

N3 = N3max :note n3 = 20 points ;

N3 < N3max :note n3 = (N3/N3max)*20 points.

NB : N3max est le nombre de missions liées au suivi de la référence spécifique dans des plans d'urgence ou de redressement durant les dix dernières années parmi l'ensemble des missions effectuées par les candidats.

N = n1 + n2 + n3

Le candidat qui obtient la note globale N la plus élevée sera invité pour présenter des propositions technique et financière.

V. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du Chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidiairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartées.
- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées. Ces références dites pertinentes doivent impérativement être présentées dans un tableau correspondant au modèle qui suit :

B) Missions liées à l'étude et au suivi de la distribution HTA/BT (postes 33/15 kV et intégration CNC) durant les dix dernières années				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incomptant au candidat dans le cas d'un Groupement)

C) Missions liées au suivi de la référence spécifique dans des plans d'urgence ou de redressement durant les dix dernières années				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incomptant au candidat dans le cas d'un Groupement)

- Pour les critères B et C, l'évaluation de l'expérience pertinente du candidat sera effectuée **uniquement** sur la base des informations fournies dans le tableau cité ci-dessus. Toute référence qui n'est pas indiquée dans ledit tableau ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt ;
- Le tableau regroupant les références pertinentes doit impérativement être signé et cacheté par le candidat ;
- Seules les missions pour lesquels les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
- Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des Marchés du Groupe SOMELEC
Direction Générale de la SOMELEC-Société mère
Cellule Chargée des Marchés
Siège SOMELEC ; 4ème étage
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89
Mail : cmsomelec@gmail.com

VII. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule Chargée des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **24/07/2025 à 11H00 heures locale GMT**, à l'adresse ci-après :

Siège de la Direction Générale de la SOMELEC-Société mère
Cellule des marchés du Groupe SOMELEC
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec@gmail.com;
Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 11/CMI/2025 pour le recrutement d'un consultant chargé de suivi des travaux et l'assistance au Maître de l'ouvrage délégué pour le volet distribution du plan d'urgence de la modernisation de la ville de Nouakchott

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE
SOMELEC**

Khroumbaly LEHBIB